

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N° : 11/2016

Objet : Vote des taux d'imposition 2016

L'an deux mille seize, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Patrick BAYLET, Roseline PIGANIOL qui a donné procuration à Christian MAUBARET, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Bernard JAYLES.

Date de convocation : 05 avril 2016

La commission « finances » propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et maintenir les taux des taxes « foncier bâti » et « foncier non bâti ». En effet, le taux appliqué pour la taxe d'habitation en 2015 par la commune (11,85 %) est en dessous du taux de référence du territoire (12,12 %).

Ainsi la commission propose les taux d'imposition 2016 suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 14 avril 2016.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

